



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 745

Avis est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 3^e jour du mois d'octobre 2016, le conseil de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel a adopté le règlement numéro 745 intitulé « Règlement déléguant au directeur général et secrétaire-trésorier le pouvoir de former un comité de sélection pour l'analyse des soumissions relatives à la fourniture des services professionnels ».

Ledit règlement est déposé à mon bureau à l'hôtel de ville où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture. Ledit règlement entrera en vigueur selon la Loi.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 12 octobre 2016.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier